



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 520 de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la grille des usages – zone H-409**

La grille des usages à laquelle réfère l'article 4.1 du *Règlement de zonage* numéro 520 de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur est modifiée, à l'égard de la zone H-409, en ajoutant la lettre « B » à la ligne « 11 Unifamiliale ».

Adopté le 30 juin 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 AOÛT 2004